



Déclaration préalable CAPA des SAENES du 29 mai 2017

Tout d'abord, nous tenons à dénoncer la mise en place d'un classement des dossiers de promotions sur liste d'aptitude par la direction du CROUS en l'absence de commission paritaire interne. Ce choix doit résulter de la réflexion de la CAPA, seule habilitée à prendre les décisions de rang de classement des candidats.

De plus, nous regrettons le manque de transparence quant aux dossiers qui sont à étudier lors des préparations. Nous avons parfois à travailler sur des dossiers incomplets, notamment en ce qui concerne les avis médicaux. De même, certains cas ne nous sont pas expliqués lors des préparations, nous nous retrouvons donc devant le fait accompli en CAPA.

Nous demandons que toute levée d'avis défavorable de la part de l'administration, soit explicitée avec plus de clarté lors des préparations afin de garantir une meilleure compréhension des dossiers abordés.

Nous exprimons également notre étonnement sur les choix fait par l'administration pour la constitution de la liste d'aptitude en services académiques. En effet, les personnels du Rectorat étant surreprésentés. Nous souhaitons que la liste d'aptitude établie lors de la CAPA reflète un véritable consensus entre l'administration et les commissaires paritaires de façon à valoriser le long travail d'étude des dossiers réalisé lors des préparations et refléter la véritable parité de cette commission.

Enfin, afin de préserver l'équité et la parité de cette commission, nous souhaitons à l'avenir, que les postes vacants de catégorie B soient pourvus par des personnels de cette même catégorie et non pas par des personnels de catégorie inférieure sélectionnés par le Rectorat sans consultation préalable des commissaires paritaires.

Nous remercions les collègues de la DPAE pour leur travail et leur disponibilité durant cette année de prise de fonction.